

# Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur [PAC] air/eau

cercle bruit

Verbindung  
kantonaler  
Lärmbeauftragter  
Gruppierung  
des Reglementen  
kantonales  
de la protection  
contre le bruit.

Evaluation des immissions de bruit d'une pompe à chaleur air/eau avec une puissance de chauffe jusqu'à 40 kW; Evaluation pour la période de nuit

## Informations générales

Adresse  
CP / Lieu

Parcelle no.  
demande de permis de construire no

## Données sur la pompe à chaleur air/eau (données techniques + plan de situation avec l'installation)

selon les normes EN 255 resp. EN 14511 (voir www.wpz.ch)

Données  
constructeur:

Fabricant  
Modèle / Type  
Puissance kW

Puissance acoustique  $L_{WA}$  dBA  
Niveau sonore  $L_{pA}$  dBA  
à (distance)  $s_1$  m

Situation  à l'intérieur  à l'extérieur  système split

Puissance acoustique à l'extérieur  $L_{WA}$  (données constructeur / Wärmepumpen-Testzentrum www.wpz.ch) 0 dBA

Distance (s) Source - Récepteur (immeuble voisin ; maison plurifamiliale : sur l'immeuble même ; parcelle non construite : sur l'alignement) m

Valeurs de planification (annexe 6 OPB)  DS II (habitation)  DS III (mixte) 45 dBA

## Calcul du niveau d'évaluation $L_r$ au récepteur

### Facteurs de correc

Directivité de la source  $D_c$

PAC intérieure, ouvertures à la façade (+ 6 dB)  
 PAC intérieure, ouvertures près d'un angle rentrant de façade (+ 9 dB)  
 PAC extérieure proche de la façade (+ 6 dB)  
 PAC extérieure près d'un angle rentrant de façade (+ 9 dB)  
 PAC à + de 5 mètres de la façade (+ 3 dB)

Niveau sonore  $L_{pA}$  au récepteur ( $L_{pA} = L_{WA} - 11 + D_c - 20 \cdot \log(s)$ ) 6 dB

Correction de niveau K1 Fonctionnement nocturne (19:00 - 07:00 heures) 10 dB

Correction de niveau K2 Audibilité des composantes tonales

pas audible  
 faiblement audible + 2 dB (cas normal)  
 nettement audible + 4 dB  
 fortement audible + 6 dB

2 dB

Correction de niveau K3 Audibilité des composantes impulsives

pas audible (cas normal des appareils monovalents)  
 faiblement audible + 2 dB (PAC doublé ou deux vitesses)  
 nettement audible + 4 dB  
 fortement audible + 6 dB

0 dB

Correction selon la durée de fonctionnement  $t$  (normalement:  $t = 720$  min.) 720 min. 0.0 dB

Mesures constructives

Grille anti pluie insonorisée (env. -3 dB)  
 Petit saut de loup (env. 1,5 m de haut, env. -5 dB)  
 Grand saut de loup (env. 2,0 m de haut, env. -6 dB)  
 Autre: dB  
 Autre: dB

0 dB

Niveau d'évaluation  $L_r$  dBA

La valeur de planification de 45 dBA est

Prise en compte du principe de prévention?  Oui  Non

Auteur

Lieu, Date

Signature